

Garantir son implantation commerciale en matière d'urbanisme

PUBLIC

Agents territoriaux - Promoteurs - Constructeurs - Juristes - Avocats

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service
 - ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise

Code
12774

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
1145 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Déterminer le champ de l'autorisation d'exploitation commerciale
- Distinguer les étapes de la procédure CDAC
- Repérer les différents recours CNAC et leurs spécificités
- Intégrer l'autorisation d'aménagement commercial dans le permis de construire

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Déterminer le champ de l'autorisation d'exploitation commerciale

- Activités soumises à autorisation
- Opérations
- Procédure dérogatoire d'avis
- Périmètre des ORT et les conséquences en résultant
- Cas pratique : déterminer les activités entrant ou non dans le champ d'application de l'autorisation d'exploitation commerciale

Suivre le déroulé de la procédure devant la CDAC et les autorisations d'urbanisme

- Composition du dossier d'équipement commercial : un dossier complété
- Composition de la commission départementale (CDAC) : le retour des représentants du tissu économique
- Dépôt de la demande
- Procédure d'autorisation et la décision de la CDAC
- Critères de délivrance de l'autorisation
- Moyens de contrôle
- Compatibilité avec le SCOT
- Recours devant la CNAC, un préalable obligatoire

d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Études de cas : analyse de décisions récentes de la CNAC

Gérer les recours contentieux contre la décision de la CNAC

- Recours contre la CNAC devant le juge administratif
- Procédure : recevabilité, moyens
- Référé-suspension
- Conséquences de l'annulation et du retrait de la décision
- Les sanctions
- Mise en situation : la situation du requérant et du défenseur

Intégrer l'autorisation d'aménagement commercial dans le permis de construire

- Prorogation du délai d'instruction des permis de construire
- Possible cession et transmission de l'autorisation d'aménagement : quelles modalités ?
- Principe «pollueur payeur»
- Contentieux : intérêt à agir, recours direct devant la cour administrative d'appel

Transfert

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

A noter

...

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.



Prochaines sessions

...

PARIS

- 27 Nov. 2026

A DISTANCE

- 27 Nov. 2026

